

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 02 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 02 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumén, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; LE GOFF Yannick .



DELBU2023-05-041

Sport - Création COPIL & COTECH pour l'élaboration du programme de réhabilitation du pôle nautique de Loguivy de la Mer

Dans le cadre de ses compétences, Guingamp-Paimpol Agglomération gère le pôle nautique de Loguivy de la Mer, un équipement qui comporte des bâtiments sur 3 sites :

- Roc'h Hir à Ploubazlanec (un bâtiment principal et un bâtiment annexe),
- Coz Castel à Paimpol (un hangar de stockage, des vestiaires et une salle de réunion),
- Poulafret à Paimpol (base de loisirs nautiques à destination des jeunes enfants).

Le site de Roc'h Hir à Loguivy de la Mer est le plus utilisé et constitue la base principale puisque situé sur un territoire nautique très attractif.

Or, les bâtiments de cette base sont extrêmement vétustes et leur disposition ne satisfait plus aux besoins, à la loi d'accessibilité et à la nécessité de performance énergétique.

Afin de financer son projet de développement pour le tourisme nautique sur son territoire, Guingamp-Paimpol Agglomération a voté en novembre 2020 son engagement dans l'appel à projet de la Région Bretagne « Projet Nautique Intégré ».

Ce projet comprend 4 axes :

- Réhabilitation des bâtiments du Pôle Nautique de Loguivy de la Mer,
- Faciliter la circulation des véhicules et le parking sur le site du Pôle Nautique,
- Elaborer de nouvelles offres nautiques en lien avec la randonnée et l'itinérance,
- Améliorer les performances socio-économiques du Pôle Nautique.

L'agglomération a obtenu par le biais de cet appel à projet une subvention de la Région d'un montant de 200 000 €. Suite à l'arrêté de subvention de janvier 2021, l'Agglomération dispose de 4 ans pour réaliser les actions.

La mise en œuvre de l'axe 1 (réhabilitation des bâtiments du site de Loguivy de la Mer) comprend une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui doit débiter au printemps 2023. Dans ce cadre, la constitution d'un COPIL est indispensable afin :

- De suivre l'ensemble des phases du projet,
- De suivre les différentes étapes de l'étude de préfiguration du futur pôle nautique,
- De faire des choix stratégiques quant aux propositions émanant du cabinet OTEIS.

Il est proposé de créer le Comité de Pilotage suivant :

- Dominique PARISCOAT, Vice-président en charge de l'enfance, jeunesse, sport et loisirs,
- Fanny CHAPPE, Vice-présidente en charge de la mer et du littoral,
- Josette CONNAN, Vice-présidente en charge du Tourisme, artisanat et culture,
- Richard VIBERT, Vice-président en charge de l'urbanisme et de la planification,
- Samuel LE GAOUYAT, Vice-président en charge de l'administration générale, territoires et proximité,
- Joseph LINTANF, Conseiller délégué au patrimoine et ingénierie communautaire,

Il est proposé de créer le Comité Technique suivant :

- Claire VIDAMENT, Directrice de Cabinet
- Jérôme MASSE, Directeur général adjoint Pôle transition écologique,
- Jean-Etienne BREANT, Directeur général adjoint Pôle transition économique et sociale,
- Olivier GLAZIOU, responsable du pôle nautique,
- Emmanuel THERIN, chef de service patrimoine,
- Amélie MOINE, directrice tourisme culture sport,
- Anne-Claire VALTAIS, technicienne service patrimoine

Il est également proposé la mise en place d'un groupe « usagers-riverains ».

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la composition de ce Comité de Pilotage et du Comité Technique ;
- D'autoriser le lancement de l'étude d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette étude.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

